

AJ.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2006-050 DU 15 FEVRIER 2006

Chargeant Monsieur Frédéric DOHOU,
Ministre de la Communication et de la
promotion des technologies nouvelles
de l'intérim du Ministre des Affaires
étrangères et de l'intégration africaine.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le décret n° 2006-031 du 27 janvier 2006 portant composition du Gouvernement ;

D E C R E T E :

Article 1^{er} : Pour compter du 15 février 2006, Monsieur Frédéric DOHOU, Ministre de la Communication et de la promotion des technologies nouvelles est chargé de l'intérim du Ministre des Affaires étrangères et de l'intégration africaine.

.../...

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 15 février 2006

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MINISTRES 21 SGG 4
DGB-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE- 3
BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 INTERESSES 8 JO 1.